

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 32

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

OBJET

Aide au développement du sport départemental : manifestations sportives MP2017

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319696**

PRESENTATION

Le 17 novembre 2014, la ville de Marseille a été désignée ville Capitale Européenne du Sport pour 2017.

Ce label européen délivré par l'ACES (Association de Capitales Européenne du Sport) lui permettra de rayonner au-delà des frontières nationales, en accueillant notamment des grandes manifestations sportives.

Le Département a soutenu depuis l'origine cette démarche et souhaite aujourd'hui renforcer pour 2017 son soutien aux événements labélisés pour MP2017.

PROPOSITION

Il est proposé dans ce rapport de soutenir les manifestations correspondant au cadre d'intervention proposé par la délégation des sports dont les conditions de recevabilités sont les suivantes :

- Demandes formulées par les fédérations, les ligues, les comités départementaux et les clubs affiliés et agréés.
- La manifestation doit se dérouler sur le territoire départemental.
- Les manifestations labélisées : Légende – Diamant – Or – Argent.
- Les manifestations de niveaux : international – national.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation l'attribution de subventions en faveur de :

16 associations pour l'organisation de 16 manifestations sportives pour un montant total de 161 600 €

CONCLUSIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions,
- de bien vouloir m'autoriser à signer, en cas de subvention supérieure au seuil de 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

La dépense, d'un montant de 161 600 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

